



Bilan et régulation des postes définitifs d'enseignement pour la rentrée 2023

Déclaration de FORCE OUVRIÈRE
au CSA-SD de la Haute-Savoie du 20 mars 2023

Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs les membres de la section départementale de Haute-Savoie du Conseil Social d'Administration,

Cette séance intervient dans un climat de tension sociale extrême, puisque après des mois de mobilisation massive contre le projet de réforme des retraites, le Président de la République a décidé d'imposer cette réforme injuste et injustifié. L'utilisation du 49-3, véritable aveu de faiblesse, n'a fait que renforcer la détermination des salariés et de leurs organisations syndicales unies, à combattre jusqu'au retraits cette réforme imposée brutalement contre la société ! Nous réaffirmons notre absolue résolution à faire reculer le gouvernement. Nous avons déjà exprimé notre détermination en appelant les personnels de l'Éducation Nationale à reconduire la grève y compris aujourd'hui et demain, jours des épreuves de spécialités du bac. Nous poursuivons notre mobilisation ; le jeudi 23 mars sera une nouvelle journée de grève interprofessionnelle à l'appel de l'intersyndicale nationale plus que jamais unie dans la volonté de faire entendre au Président la nécessité de retirer son projet de réforme.

Nous réitérons ici notre demande solennelle de voir ce projet funeste retiré.

Lors du dernier CSA-SD (second degré) du 24 janvier 2023, nous avons condamné la décision brutale et unilatérale de supprimer l'enseignement de la technologie en sixième. Nous avons également exprimé la plus vive inquiétude sur les conséquences professionnelles et humaines de cette décision inique. Les inquiétudes se trouvent vérifiées puisque 13 collèges du département voit des postes de technologie supprimés. Cette mesure brutale ne fait certes pas l'objet de mesure de carte scolaire, mais elle génère des postes partagés. En outre elle n'obéit à aucune réflexion pédagogique : la suppression de la discipline en 6ème semble répondre à un déficit de recrutement, doublé d'une volonté d'économies. Et si la seule réponse à la pénurie d'enseignants titulaires dans une discipline est la suppression de cette discipline, ce système de gestion comptable ne peut que nourrir nos inquiétudes quant à la situation d'autres disciplines, les lettres classiques, notamment....

Lors de ce même CSA-SD, nous apprenions que 344 élèves supplémentaires étaient attendus pour la rentrée 2023. Or aujourd'hui nous savons que le bilan des créations / suppressions de postes se traduit par un solde positif de 4 postes : seulement 4 postes pour répondre à cet afflux d'élèves ! Or l'année prochaine c'est l'ouverture du collège de Vulbens : les 26 postes nécessaires à cette ouverture sont donc « financés » par la suppression de postes dans les établissements existants dans le

département. L'ouverture d'un collège devrait être une bonne nouvelle pour tous, or cela ne pourrait l'être que si elle correspondait à des créations de postes (au niveau départemental) à hauteur des besoins, ce qui est loin d'être le cas. Qu'en sera-t-il pour les prochaines ouvertures de collèges envisagées dans le département ?

Cette ouverture influe également sur les Mesures de Cartes Scolaires qui explosent à la rentrée prochaine, atteignant le chiffres de 16 (contre 3 l'an dernier). Les collèges de Saint-Julien-en-Genevois (notamment Rimbaud), sont particulièrement touchés. Cela ne sera pas sans conséquence sur les conditions d'enseignement des professeurs concernés. Et dans d'autres établissements aussi les suppressions impactent les personnels : à Sallanches, Passy, Annecy...

De plus le nombre de postes partagés reste important (et inchangé): l'année prochaine, à ce jour, ce sont 123 enseignants titulaires en collège dans le département qui sont pressentis pour effectuer leur service en temps partagé, parfois pour un nombre d'heures infime, et parfois sur des établissements géographiquement éloignés.

FO demande à ce que les propositions de compléments de service sur des volumes horaires très restreints (notamment ceux inférieurs à 3 ou 5 heures selon les disciplines) soient réexaminés et que l'affectation des CSR (Compléments de Services Reçus) puissent être discutées avec les enseignants concernés.

En conclusion, FO ne se satisfait pas de la situation envisagée pour la rentrée prochaine, trouvant que les moyens alloués ne sont pas à la hauteur des enjeux et des revendications légitimes des personnels.

Je vous en remercie de votre écoute.

Julie Hamel,
membre FO au CSASD 74